Fusion des régions : les rémunérations des fonctionnaires et des élus explosent en Nouvelle-Aquitaine !

écrit par Maxime | 18 décembre 2018

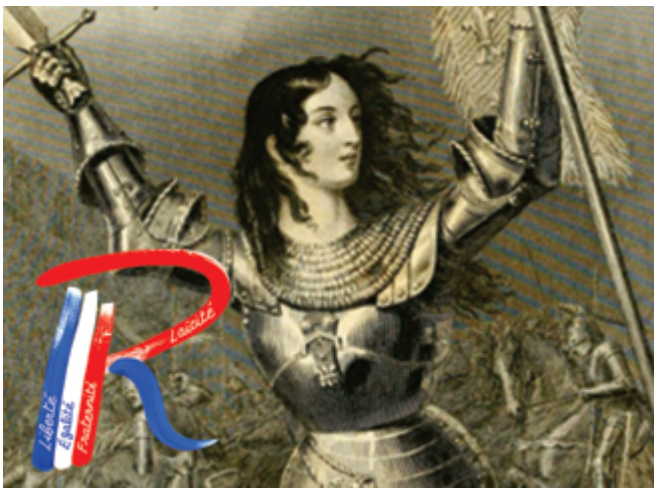

En complément de l'article de "Résistance Républicaine" sur les comptes de campagne de Ségolène Royal :

http://resistancerepublicaine.com/2018/12/13/segolene-royal-en-campagne-pour-2022-epinglee-par-la-cour-des-comptes-pour-sa-gestion-hasardeuse/

cet article sur les rénumérations de ses proches :

Plusieurs cadres des Régions Aquitaine et Poitou-Charentes trop rémunérés

Un rapport de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine pointe des irrégularités dans la rémunération de plusieurs cadres en Poitou-Charentes et en Aquitaine avant la

fusion des Régions.

Certaines ont perduré.
Le rapport de la chambre des comptes doit être présenté au conseil régional, ce lundi, à Bordeaux.
C'est l'acte II des travaux de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine sur la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes le 1er janvier 2016.

Après le rapport de décembre 2016 sur la gestion des trois collectivités, qui a notamment confirmé les dérives financières de l'ex-Région Poitou-Charentes, la chambre a produit un rapport d'observations sur la gouvernance institutionnelle et la gestion des ressources humaines avant et après la fusion.

Le document que nous avons pu consulter en avant-première doit être rendu public ce lundi à l'occasion de sa présentation lors de la séance plénière du conseil régional, à Bordeaux.

Il révèle un certain nombre d'irrégularités concernant la rémunération de plusieurs cadres, aussi bien en Poitou-Charentes qu'en Aquitaine.

Des collaborateurs de Ségolène Royal

A Poitiers, les montants attribués en 2015 à deux agents au titre de la prime de rendement ont dépassé le plafond réglementaire.

De 7.556 euros pour le directeur des finances, Daniel Parizot, et de 19.158 pour le directeur général des services, François Scarbonchi.

La chambre pointe aussi un dépassement de 2.979 euros par mois pendant quatre ans au profit d'un fonctionnaire détaché comme collaborateur du cabinet

de Ségolène Royal.

François Mitteault, un agent contractuel recruté en mars 2014 puis nommé directeur général adjoint au pôle environnement et agriculture le 1er juillet 2014, a par ailleurs perçu 24.203 euros en 2015 au titre d'une indemnité dénommée prime de fonction ou prime mensuelle selon les documents, une somme supérieure de 12.185 euros en 2015 au plafond prévu.

Ce dernier a ensuite rejoint Ségolène Royal à Paris, en juin 2015, pour devenir directeur au ministère de l'Environnement.

La chambre s'étonne qu'il ait alors perçu une avance de salaire de la part de la Région jusqu'en septembre.

Même si ces sommes ont été remboursées, les magistrats financiers estiment qu'il s'agit d'une « *prise en charge indue d'une rémunération par la Région pour le compte d'un ministère* » *en qualifiant cette pratique de « surprenante* ».

À Bordeaux aussi, le conseil régional avait pris quelques libertés avec les règles.

Un agent contractuel a ainsi été employé comme directeur général adjoint et rémunéré sur la base d'un indice excédant la grille et la chambre des comptes s'étonne du niveau de rémunération de deux directeurs généraux adjoints issus de la fonction publique d'État et payés à un niveau légal « mais improbable à obtenir dans leurs ministères d'origine ».

Le directeur général des services rembourse deux ans de dépassement

Le principal dérapage pointé par le rapport concerne toutefois la rémunération du directeur général des services de l'ex-Région Aquitaine (depuis 2011) puis de la Nouvelle-Aquitaine, Jean-Baptiste Fauroux.

Ce dernier a très largement dépassé le plafond réglementaire en percevant 12.735 euros net par mois, soit un « surplus irrégulier » estimé entre 2.600 et 3.600 brut par mois bien plus élevé que la mise à disposition du logement de fonction auquel il a renoncé.

La candidate de la droite et du centre, Virginie Calmels, avait déjà dénoncé ce niveau de rémunération pendant la campagne des régionales de 2015.

En mai 2016, le salaire du directeur général des services a été abaissé. Pendant l'enquête de la chambre régionale des comptes, l'intéressé a aussi reversé deux ans de dépassement, soit 57.768 euros.

Il a démissionné de ses fonctions cet été pour diriger l'Association d'amis et de parents d'enfants inadaptés (Adapei) de la Gironde.

"Une relation asymétrique entre les trois Régions"

L'organisation de la Région Nouvelle-Aquitaine se rapproche plus de celle de l'Aquitaine que de Poitou-Charentes ou du Limousin.

Ce qui va sans dire va mieux quand la chambre régionale des comptes l'écrit.

Dans son rapport sur la gestion, elle juge « peu claire et sans doute peu pérenne » l'articulation entre les huit pôles, d'une part, et le pôle ressource et les deux secrétariats généraux de Poitiers et Limoges, d'autre part.

Cette organisation « complexe et éclatée » repose sur un nombre élevé de postes d'encadrement : elle « paraît avoir cherché à concilier l'objectif d'efficacité avec les

contraintes liées à la fusion des organisations antérieures », précise le rapport.

La chambre constate que « les premiers impacts de la fusion en matière de localisation et d'affectation des agents apparaissent limités hormis au niveau de l'encadrement supérieur où les mobilités ont été les plus nombreuses ».

Elle observe que la nouvelle Région a hérité des spécificités régionales précédentes : proportion plus importante d'agents oeuvrant sur les politiques culturelles et environnementales en Poitou-Charentes et part élevée d'agents intervenant sur les politiques de transport et d'action économique en Aquitaine.

Le rapport fait remarquer que peu d'anciens cadres ayant occupé des emplois fonctionnels en Poitou-Charentes et en Limousin sont restés aux responsabilités : « L*a fusion s'est opérée dans le cadre d'une relation asymétrique entre les trois Régions et sa conduite a surtout été le fait de l'équipe dirigeante de l'ancienne Région Aquitaine.* »

Chers élus

Le nombre de conseillers régionaux de Nouvelle-Aquitaine est le même qu'avant la fusion des trois régions, soit 183 élus.

Leurs indemnités de fonction sont aux maximums légaux comme cela était le cas dans les trois régions mais elles sont plus élevées en raison du changement de strate démographique.

L'enveloppe globale a ainsi augmenté de 786.753 euros entre 2014 (année de référence) et 2016, soit une hausse de 15 %, alors que la Région avait affiché une baisse de 211.000 euros début 2016.

Le coût des cotisations de retraite a augmenté de 127.944

euros (+31 %) et la part patronale des cotisations de Sécurité sociale de 227.291 euros (+14 %). La hausse des frais de déplacement est en revanche limitée à 2,5 % entre 2015 et 2016 « notamment grâce au recours aux réunions en visio conférence ».

Chers collaborateurs

Le nombre total de collaborateurs de groupes politiques est passé de 34 dans les trois anciennes Régions à 49 en Nouvelle-Aquitaine.

Le conseil régional a fixé à 51 le nombre de ces collaborateurs, soit une hausse de 44 % qui s'accompagne d'un relèvement des niveaux de recrutement et donc d'une forte hausse des dépenses.

Le coût moyen rapporté au nombre d'élus qui était plus élevé en Aquitaine (10.696 euros), qu'en Poitou-Charentes (7.483 euros) et en Limousin (6.706 euros) a augmenté de 34 % à 11.753 euros pour un conseiller régional.

Cher Ceser

Le Conseil économique social et environnemental régional (Ceser) est une assemblée consultative composée d'acteurs économiques et sociaux.

En 2015, le coût des trois anciens Ceser s'élevait à 5,75 M€ en incluant le coût des 35 agents mis à disposition.

En 2016, ces dépenses de fonctionnement ont atteint 6,35 M€, soit une hausse de 15 %.

La chambre des comptes remarque qu'il est difficile d'évaluer ses travaux : « La mesure des retombées des travaux des Ceser est nécessaire voire indispensable afin d'assurer la

légitimité de ces institutions qui font souvent l'objet d'un débat en raison de leur coût de fonctionnement. »

Baptiste BIZE
https://www.centre-presse.fr/article-646385-plusieurs-cadres-des-regions-aquitaine-et-poitou-charentes-trop-remuneres.html